

Délibération n° BUR. – 5 – 2 mars 2021 – Avis relatif à plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale – biologie médicale

Par lettre en date du 18 février 2021, notifiée par courriel le 19 février 2021, la Direction générale de l'UNCAM a transmis à l'UNOCAM, pour avis, en application de l'article R. 162-52 du code de la sécurité sociale, plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations (LAP) mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, dans le champ de la biologie médicale.

L'avenant au protocole d'accord sur la biologie médicale, signé par l'UNCAM les quatre syndicats représentatifs des biologistes libéraux (le Syndicat des biologistes - SDB -, le Syndicat national des médecins biologistes - SNMB -, le Syndicat des laboratoires de biologie clinique - SLBC - et le Syndicat des jeunes biologistes médicaux - SJBMM -) le 11 mars 2020, encadre l'évolution des dépenses de biologie médicale pour les années 2020 à 2022.

Au regard du bilan réalisé et après la suspension des mesures envisagées en mai 2020 en raison de l'épidémie de COVID-19, l'UNCAM a formulé des propositions de modifications de la LAP qui doivent contribuer à la tenue du taux d'évolution des dépenses prévu par le protocole. Concrètement, elle a proposé la baisse de 44 cotations d'actes et la création de deux actes, mesures qui, au total, doivent permettre de dégager des gains d'efficacité sur les actes courants de biologie médicale (hors actes innovants et actes COVID).

En cohérence avec une position constante, l'UNOCAM est favorable à la révision régulière de la nomenclature des actes de biologie médicale fondée sur la recherche de gains d'efficacité, contribuant à la régulation de cette dépense dans le cadre du protocole négocié entre l'UNCAM et les syndicats de biologistes médicaux.

C'est pourquoi, l'UNOCAM décide de rendre, dans l'urgence, un avis favorable sur les propositions qui lui sont aujourd'hui soumises.

Délibération adoptée à l'unanimité